

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2019

ANNÉE 2017

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

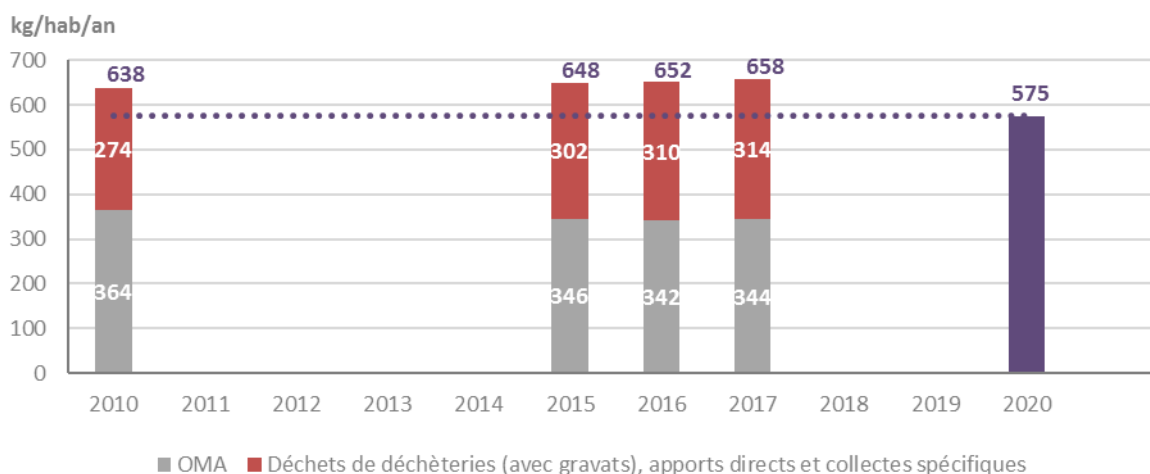


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,870 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES EN RÉGION

3,870 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine en 2017, ce qui représente 658 kg/hab.an répartis comme suit :

- 344 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilés (OMA) ;
- 314 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 71 kg/hab.an de gravats).

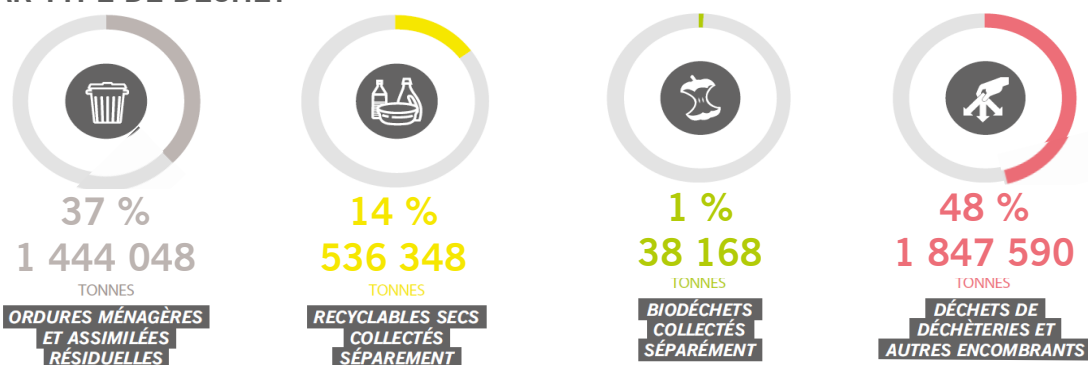
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2017 (KG/HAB.AN) ET OBJECTIF NATIONAL À HORIZON 2020



Source : AREC – Année 2019

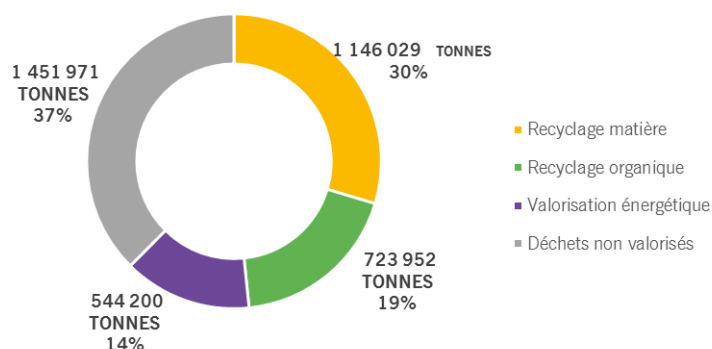
La tendance à la hausse observée depuis 2010 se confirme en 2017 (+3 % entre 2010 et 2017, +0,9 % entre 2016 et 2017). Elle est surtout due à l'augmentation des tonnages de déchèteries du fait du développement de nouvelles filières et de l'adoption par les usagers d'un meilleur geste de tri qui contribue à la réduction des dépôts sauvages et du brûlage. Des déchets qui auparavant suivaient d'autres filières (conformes ou non) se retrouvent désormais dans le circuit des déchèteries.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2017 PAR TYPE DE DÉCHET



Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de déchèteries composent toujours la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés. La part des déchets de déchèteries et autres encombrants a augmenté de 1 % entre 2016 et 2017, alors que les ordures ménagères résiduelles ont elles diminués de 1 %. Les parts de recyclables secs et biodéchets restent stables et représentent 14 % et 1 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

FILIÈRE DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



En région, **63 % des flux de déchets ménagers et assimilés** (gravats et déchets dangereux inclus) sont orientés vers du recyclage matière et organique ou de la valorisation énergétique en 2017. Les tonnages orientés vers de la valorisation énergétique et du recyclage organique ont augmenté respectivement de 9 % et 5 % alors que les déchets non valorisés ont reculé de 2 % entre 2016 et 2017.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit des objectifs de **valorisation matière des déchets non dangereux non inertes** à horizon 2020 et 2025, respectivement 55 % et 65 %. **En 2017, le taux de valorisation en région est de 47 %, constant par rapport à 2016, en deçà de l'objectif à horizon 2020.**

Vous pourrez prochainement en savoir plus lors de la publication des résultats complets dans les « REPÈRES CHIFFRES 2017 » et sur <https://dechets.arec-nouvelleaquitaine.com>



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
@AREC_NA